



Réunion du Bureau du 20 mai 2014

18h30/21h15 – Salle du SMPLVG à Lourdes

Compte-rendu

Etaient présents :

Membres du Bureau :

M. Dominique GOSSET, CCVAG
M. Claude TRESCAZES, CCGG
Mme Viviane ARTIGALAS, CCVA
Mme Maryse CARRERE, CCVSS,
Présidente du SMPLVG
M. Jean-Louis NOGUERE, CCPT
M. Joseph FOURCADE, CC Montaigu
M. Bruno VINUALES, CCPL
M. Paul SADER, CCB

Equipe du syndicat :

Mme Bégué Emmanuelle, directrice
Mme Raveleau Orange, directrice adjointe
Mme Mouret Francine, secrétaire

Etaient excusés :

M. Jean-Marie DUPONT et M. Jean-Louis CAZAUBON

Pièces jointes :

- Note sur la Porte des Vallées des Gaves
- Note sur le Diagnostic éclairage public des communes du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, territoire pilote en matière de suivi de la qualité du ciel nocturne dans la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi

Ce bureau s'ouvre sous la présidence de Mme Carrère qui précise que l'ordre du jour est très dense.

1. Désignation des élus référents

Lors du comité syndical du 22 avril, les délégués ont fait le choix de reporter la désignation d'élus référents au prochain Bureau. Ces élus seront chargés de suivre les dossiers relatifs à leur thématique et d'accompagner les agents du syndicat pour porter ces projets dans les commissions, comités de pilotage ou comités des financeurs éventuellement. Ces élus ne bénéficieront pas de délégations de fonctions.

Il est proposé de désigner des élus référents suivants :

- Pour l'environnement : Mme Carrère. MM. Noguère et Fourcade seront également associés, notamment sur le PAPI.
- Pour le tourisme : M. Vinuales. MM Noguère et Trescazes seront associés pour la stratégie vélo.
- Pour l'habitat : M. Gosset et M. Sader.
- Pour la culture : Mme Artigalas.

- Pour la voie verte : M. Fourcade.
- Pour la Réserve Internationale de Ciel Etoilé et le diagnostic éclairage : M. Dupont.
- Pour le développement économique (étude forêt – bois) : M. Fourcade et M. Dupont
- Pour les politiques territoriales et Leader : M. Cazaubon et Mme Artigalas

Les membres du comité syndical seront invités lors d'une prochaine assemblée à s'associer à ces élus référents pour les accompagner sur les thématiques qui les intéressent.

Les membres du Bureau valident les élus référents cités ci-dessus à l'unanimité.

2. Porte des Vallées des Gaves

Mlle Orange Raveleau présente un état des lieux de la Porte des Vallées des Gaves afin de faire le point sur le fonctionnement de bâtiment, le personnel, le budget, l'entretien... (Document en annexe). Mlle Bégué précise que le bâtiment n'appartient pas au syndicat mais au Conseil Général. Nous l'occupons sous la forme d'une concession de travaux et de services publics constitutive de droit réel.

Après cet exposé, les élus présents sont unanimes et reconnaissent que la situation actuelle ne peut pas continuer. Les dépenses de fonctionnement sont beaucoup trop importantes pour une activité très faible entraînant de fait une lassitude et un ennui pour les deux agents basés à la Porte des Vallées (dont une à temps plein).

Pour M.Noguère, la vente de forfaits de ski ne peut pas être reconnue comme une activité satisfaisante au regard des recettes générées (3500€), comparée au chiffre d'affaire généré par les stations de ski. C'est une activité qui pourrait être supprimée.

M.Gosset reconnaît que les élus de l'époque, au début des années 2000, ont commis l'erreur de concevoir le bâtiment sans réfléchir, au préalable, à sa destination finale. Année après année, les élus ont ré abondé le budget du syndicat pour maintenir son budget de fonctionnement mais la situation n'a fait qu'empirer. Aujourd'hui le bâtiment est vieillissant, l'activité inexistante et le personnel est démotivé. Il est urgent de trouver des solutions, pour les deux agents, dans les collectivités membres ou partenaires du syndicat, parmi lesquelles les offices de tourisme.

Les délégués sont unanimes pour réfléchir à l'arrêt des missions d'animation et d'accueil. Pour l'entretien des sanitaires, il faudra aussi envisager des solutions.

Mlle Bégué précise que les terrains situés sur le fond de l'aire de la Porte des vallées des Gaves ont été rachetés par la Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost en 2012. Des solutions pourraient être trouvées avec la CCVAG pour l'utilisation des terrains attenants à la zone d'activités, de compétence communautaire, mais d'après M.GOSSET, pas avant 2 ans.

Quelques pistes proposées :

- à court terme :
 - o voir le volet juridique avec le CG, les possibilités de faire évoluer la convention et notamment les obligations du syndicat en termes de missions et d'activité de cette aire
 - o rencontre entre le personnel et la Présidente pour les rassurer sur leur avenir ; nécessité de trouver des pistes de « reclassement » dans d'autres structures d'accueil touristique
 - o réduire les coûts de fonctionnement : arrêter la cascade et estimer le coût d'un toit végétalisé
- à moyen terme :
 - o se rapprocher de la CCVAG pour connaître leur projet d'aménagement de zone d'activité et leur proposer d'élargir leur zone d'activité sur la totalité de l'aire d'accueil.

Il a été proposé de former un groupe de travail restreint pour envisager des pistes d'évolution de cet outil. Ce groupe de travail sera composé de :

M. Gosset, M. Vinualès, M. Sader ; M. Noguère, M. Fourcade. En tant que maire d'Agos-Vidalos et ancien président du SMHVG, M. Abbadie sera associé à ce groupe de travail.

3. Rappel des objectifs du diagnostic de l'éclairage public et lancement de l'étude

Suite aux échanges lors du dernier comité syndical, le PLVG souhaite faire le point avec les élus du Bureau pour rappeler les objectifs et les enjeux de ce diagnostic (cf. document ci-joint). Le calendrier de mise en œuvre de ce diagnostic est présenté ainsi que la méthode adoptée par le prestataire retenu le bureau d'étude Dark Sky Lab.

A noter sur les agendas :

1^{er} Comité de pilotage technique le 3 juin 2014 à 15h30 en Mairie d'Argelès-Gazost puis à 18h un comité de pilotage élargi avec l'ensemble des élus et partenaires du projet.

Les membres du Bureau ont peu de remarques sur ce point, le débat ayant été assez dense lors du comité syndical du 29 avril.

M. Vinuales se demande comment les professionnels du tourisme peuvent communiquer sur cette action. Mlle Raveleau lui indique qu'elle prépare un support sur lequel seront recensés tous les événements liés à la RICE de juillet à octobre 2014.

4. Résultat de la consultation pour l'emprunt bancaire pour financer la réalisation du diagnostic éclairage public

Madame la Présidente rappelle que le Comité Syndical réuni le 29 avril a décidé de recourir à l'emprunt pour financer le diagnostic relatif à l'éclairage public des communes du Pays des Vallées des Gaves.

La consultation a été lancée auprès de quatre établissements bancaires le 5 mai 2014.

Deux établissements bancaires ont répondu à cette consultation et au vu du rapport d'analyse des offres présenté, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole en date du 16 mai 2014 selon les conditions suivantes :

- montant : 45 000 €
- durée : 5 ans
- taux : 2.54%
- périodicité : mensuelle
- type d'amortissement : progressif
- montant de l'échéance : 799.43 €
- montant global des intérêts : 2 965.80 €
- montant des frais de dossier : 450 €.

Le Bureau valide cette consultation et décide de contracter cet emprunt auprès du Crédit Agricole.

5. Voie Verte des Gaves : demandes de Mme Gourvès à Ayzac-Ost

Mme Gourvès possède une parcelle à Ayzac-Ost constructible et qui longe la voie verte.

Elle souhaite partager cette parcelle en deux lots pour les vendre pour la construction d'habitations.

- o **Demande d'accès à sa parcelle en créant une servitude de passage sur la voie verte**

Pour accéder à sa parcelle, deux solutions existent à l'heure actuelle : une servitude de passage chez le voisin qui pose des problèmes relationnels et un accès depuis la route départementale.

Mme Gourvès souhaitait aménager un accès en traversant la voie verte pour que chaque lot de sa parcelle soit desservi sans avoir à créer de passage pour les voitures sur la parcelle directement.

Une visite sur place a été organisée en présence de M. Fourcade et Melle Bégué pour évaluer la demande de Mme Gourvès. Il a été demandé à cette riveraine de prendre contact avec le Conseil Général pour connaître les possibilités d'accès à sa parcelle depuis la RD.

Au final, Mme Gourvès ne pourra pas aménager d'accès depuis la RD qui lui permette de desservir équitablement les deux lots. C'est pourquoi elle a maintenu sa demande.

Au vu de la délibération du 29 avril édictant les règles de gestion de la voie verte et notamment l'interdiction de créer tout nouvel accès à la voie verte, il semble difficile de répondre favorablement à la demande de Mme Gourvès. En effet, sa parcelle n'est pas enclavée et son projet ne répond pas à une exigence de sécurité publique.

Le Bureau décide de répondre défavorablement à cette demande.

○ **Demande d'une servitude pour une canalisation d'eau**

Dans le même temps, Mme Gourvès souhaite relier ses deux parcelles à l'eau courante. Une canalisation passe sur la route communale perpendiculaire à la voie verte ce qui nécessiterait d'installer sur la propriété du syndicat une canalisation de cette route à la parcelle en question.

Cette servitude de passage n'impacterait que la partie enherbée de l'emprise de la voie verte.

Les modalités techniques doivent être précisées par le demandeur.

Le Bureau propose de répondre favorablement à la demande de servitude de Mme Gourvès, et autorise Mme la Présidente à signer la convention dès que les modalités techniques de cet aménagement seront connues.

Il est précisé que l'enregistrement de cette servitude au service des hypothèques sera à la charge exclusive de la bénéficiaire.

6. Voie Verte des Gaves : information sur une animation des Cyclo Randonneurs Lourdais.

Le Club des cyclo randonneurs lourdais a demandé l'autorisation au syndicat d'organiser sur la voie verte une animation le 24 mai 2014 entre Lourdes et Pierrefitte-Nestalas.

L'autorisation sera donnée par courrier par Mme la Présidente sous réserve que les autorisations préfectorales aient été données.

Le club nous avait sollicités pour les aider dans l'organisation de la collation prévue à Pierrefitte-Nestalas ; mais au vu du budget du syndicat et au risque de créer un précédent, il a été répondu défavorablement à cette demande.

Cependant, le syndicat utilisera son site internet pour communiquer sur cette animation et mettra à disposition des brochures de la voie verte aux organisateurs.

7. Information sur les politiques contractuelles

Les membres du Bureau ont été informés des politiques contractuelles sur l'année 2014 ainsi que des évolutions prévues pour l'année 2015.

- **Convention territoriale des Pays** : les conditions de la dernière année de programmation sont présentées.

La programmation se déroulera selon le calendrier suivant :

- comité technique : 2de quinzaine de septembre
- comité territorial : 1ère quinzaine d'octobre
- comité des financeurs : avant fin novembre

Pour bénéficier d'un financement du CG, les projets doivent être engagés au plus tard le 31/12/14 : délibération, permis de construire obtenu le cas échéant... Les travaux devront commencer avant le 31/12/15.

Les dossiers seront à adresser pour le 25 Août au Pays (6 semaines avant les comités territoriaux)

En cas de nécessité de commencer les travaux avant le 15 septembre, les dossiers sont à adresser directement aux partenaires financeurs avec une demande d'autorisation de débiter les travaux par anticipation + 1 copie du dossier pour le SMPLVG.

Les membres du Bureau ont été informés qu'un courrier a été transmis à toutes les collectivités du territoire pour les informer de cette programmation. Un nouveau dossier est en ligne sur le site Internet du Pays.

- Programme Leader 2007-2013

Le prochain Comité de programmation Leader se tiendra le 5 juin.

Les fondamentaux Leader seront rappelés aux nouveaux membres et un état d'avancement du programme sera présenté. Quatre dossiers seront proposés à la programmation.

Enfin, le résultat du travail de diagnostic de territoire réalisé par Céline Demay, en stage depuis mars sera présenté.

Et le nouveau programme Leader sera également présenté avec la méthode et le calendrier prévisionnel envisagé par le GAL.

En amont de ce comité de programmation, un comité technique « élargi » réunira les anciens animateurs Leader et les animateurs du Pays. Ce comité technique permettra de faire le point sur la programmation 2014 de Leader et de la convention territoriale et de présenter le futur programme Leader et les futures politiques contractuelles. Ce serait une première étape de concertation avec les acteurs publics du territoire qui permettra de recenser les projets à inscrire dans la candidature.

- Futur programme Leader : réunion organisée par la région le 28 mai 2014 pour présenter les politiques contractuelles et du futur programme Leader.

13 juin : publication du cahier des charges.

31 juillet : date limite de l'appel à manifestation d'intérêt.

Nécessité d'ici juillet de travailler à la redéfinition du périmètre du GAL car on s'oriente vers un seuil de population minimale à 45 000 habitants. Il faudrait donc trouver un territoire partenaire pour candidater à Leader.

Fin novembre : dépôt de la candidature complète.

- Pôle d'Equilibre Territoriaux Ruraux : attente des éléments du Préfet sur notre future transformation en PETR. La question du périmètre reste entière, de même que celle du périmètre du SCOT existant (Tarbes Ossun Lourdes).

Un rendez-vous avec le sous-préfet est prévu le 27 mai pour évoquer ces différentes questions.

8. Natura 2000 : recrutement d'un stagiaire pour la réalisation du suivi des espèces invasives sur le site du Gave de Pau et de Cauterets

Le DOCOB du site « Gaves de Pau et de Cauterets » prévoit dans sa fiche action SA04, intitulée « les espèces végétales envahissantes », l'amélioration de la connaissance sur la répartition et l'évolution de ces espèces. Dans ce cadre, il est proposé de recruter un stagiaire pour une durée de 2 mois afin de réaliser un état des lieux des espèces végétales envahissantes sur les berges et atterrissements des gaves. Il participera à la mise en place d'une veille sur ces plantes indésirables qui servira de base à leur gestion future.

Ce recrutement a été adopté à l'unanimité par les membres du Bureau.

Point agenda :

Journée écomobilité en Vallées des Gaves les 30 et 31 mai 2014

Vendredi 30 mai à 18h30 à Millaris (Gèdre) une conférence-débat suivie d'un buffet vous sera proposée et le samedi 31 au matin, entre 9h et 10h, vous pourrez tester des vélos électriques sur le Mail de l'église à Argelès-Gazost, une opération parrainée par EDF.

Un mail sera transmis aux membres du syndicat.

Un nouveau départ pour la Voie Verte des Gaves

Mme CARRERE invite les membres du Bureau à l'inauguration des travaux de la Voie Verte des Gaves le mardi 03 juin à 11h00 au syndicat, suivi d'un déjeuner offert par l'entreprise MALET.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Carrère lève la séance à 21h10.

La Directrice, Emmanuelle Bégué

